



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE  
VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024**

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 19h38 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement n'est pas archivé. Il est effacé après l'approbation du procès-verbal.

**1. APPEL**

Sur 60 membres, 37 sont présents, 20 sont excusés, 3 sont absents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**M. Georges Cherix – Syndic :**

Tout d'abord il excuse Mme Nicole Cattano retenue dans une autre séance.

Comme souhaité, il nous donne les décisions prises par la Municipalité depuis le 1<sup>er</sup> juillet à ce jour :  
Administration :

engagé Mme Paola Cassetta en tant qu'auxiliaire administrative affectée à la Bourse communale ; augmenté le taux d'occupation du poste de conciergerie eu égard à l'installation des nouvelles salles de classe dans le Portakabin ;

Validé les préavis municipaux suivants :

- Préavis municipal n°05/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 592'000.00 pour le remplacement de conduites d'eau potable entre les carrefours Les Chênes/Sansy et Sansy/Route de Sullens, en bordure du chemin de la Vignettaz et dans l'impasse de la Fornache ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de bouclage ;
- Préavis municipal n° 06/2024 relatif à la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de L'EIEVMV au réseau de la commune de Villars-Ste-Croix ;
- Préavis municipal n° 07/2024 relatif à la réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV ;
- Préavis municipal n°08-2024 relatif à la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM, Théâtre Kléber-Méleau ;
- Préavis municipal n°09-2024 relatif au budget 2025 ;
- Préavis municipal n°10-2024 relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de Villars-Ste-Croix ;
- Préavis municipal n°11-2024 relatif à l'adoption du plan d'affectation (PA) Croix-du-Péage portant sur la zone industrielle de Villars-Sainte-Croix ;
- Le rapport en réponse au postulat Muller & Consorts ;
- Préavis municipal n°01-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 2'950'000.00 pour la rénovation de la Maison de Commune et la reconstruction de l'ancienne laiterie.

Décidé de sonder la population sur la pertinence d'ouvrir une petite épicerie à Villars-Ste-Croix ; organisé sa journée au vert le lundi 26 août 2024 au Refuge forestier Le Trésy II ; organisé la réception des nouveaux habitants ; octroyé la bourgeoisie de Villars-Sainte-Croix à deux candidats à la naturalisation ; décidé d'équiper l'administration communale de bureaux réglables en hauteur ; reçu le préfet le lundi 18 novembre à l'occasion de l'inspection annuelle de la Commune ; fixé le programme des manifestations 2025 en collaboration avec les sociétés locales.

Finances :

octroyé les aides financières et dons suivants : CHF 200.00 à la paroisse protestante Région Les Chamberonnes ; CHF 400.00 à la Lanterne Magique de Bussigny.

Signé un acte modificatif du droit de superficie devant notaire ; signé le mandat de représentation entre l'UCV et la Commune concernant l'exécution de l'accord sur l'encaissement et le versement volontaires des taxes communales de séjour dans le canton de Vaud ; décidé de continuer les démarches de contestation du décompte final de la péréquation 2023 et de la participation à la cohésion sociale 2023 avec l'AdCV.

Domaines et bâtiments :

participé aux journées de formation sur la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager ; validé sa participation au projet de réfection du chemin du Bois de la Chasse ; mandaté le bureau Architram pour l'étude de faisabilité pour la transformation du collège ; mandaté le bureau Energa pour l'établissement du CECB+ pour le bâtiment du collège ; organisé la vente des sapins de Noël aux habitants de Villars-Ste-Croix ; lancé un processus de recrutement pour le poste de surveillant du refuge forestier Le Trésy II.

Travaux :

dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC cinq annonces pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air dans un bâtiment existant non soumise à autorisation ; dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT ou 68a al. 2 ou 2bis RLATC quatre annonces d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire ; délivré cinq permis de construire ; délivré un permis d'habiter/utiliser ;

dans le cadre du projet du PREE de la Chamberonne, validé : 1. La création d'une association de communes selon les articles 112 et suivants de la Loi sur les communes (LC), avec pour tâche principale de gérer le réseau intercommunal des eaux usées du périmètre de la CISTEP ; 2. Les principes de répartition des coûts d'exploitation et d'investissement de la future association ; 3. La poursuite des études en lançant la phase 2 du PREE module 8, à savoir la définition des statuts et la préparation de tous les documents utiles à la création de la future association, dont un modèle de préavis.

Organisé une démarche consultative dans le cadre de la révision du PaCom ; validé la marche à suivre et le formulaire idoine pour la pose des sous-compteurs ; confié le service hivernal à l'entreprise Tinguely service de voirie SA, en remplacement de l'employé communal si nécessaire (absences, vacances).

Instruction publique, culture et cultes :

organisé, en collaboration avec le Mouvement Jeunesse Suisse Romande, une semaine de Centre aéré pendant les vacances d'octobre 2024 ; décidé de réitérer l'opération du Centre aéré pendant les vacances d'octobre en 2025 ; décidé d'organiser une activité pour le Passeport Vacances 2025 en collaboration avec l'animateur jeunesse de la Commune.

Police :

préavisé favorablement la délivrance d'une licence d'établissement ; préavisé favorablement une demande de délivrance d'autorisation de tournois de poker réguliers ; validé les horaires de fin d'année pour les établissements publics ; validé six demandes d'autorisation et annonce de manifestation sur le territoire communal.

Affaires sociales :

rendu visite à deux personnes pour leur transmettre les vœux des autorités à l'occasion de leur 80ème anniversaire et à deux personnes à l'occasion de leur 90ème anniversaire ; organisé la galette des rois des aînés le 6 janvier 2025 ; décidé de sonder les seniors de la commune de Villars-Sainte-Croix sur leurs attentes.

Services industriels :

décidé de participer à l'opération de la Nuit des Perséides ; lancé les études nécessaires à l'établissement d'un PECC.

Concernant des réclamations de la Poste et la distribution de tout-ménage. Il nous lit le courrier ci-joint.

Faisant suite à la réponse négative des TL auprès de Mme Junod, qui s'est renseignée au sujet de l'entrée en fonction de la ligne TL 35, il nous lit le courrier ci-joint adressé aux TL. M. Georges Cherix rappelle qu'il nous avait annoncé l'entrée en vigueur de ladite ligne 35 pour mars 2025. Une contre discussion avait décalé cette entrée en vigueur à la rentrée scolaire d'août 2025.

**M. Frédéric Strittmatter :**

ORPC : chaque district a sa propre organisation régionale. Etant donné qu'il y a du personnel fixe, non renouvelé, il a été passé une convention entre le travail de l'ORPC de la région Ouest Lausannois et celui du district de Lausanne. Cela a pour avantage de montrer qu'il est possible de collaborer sans

mettre TETRIS en marche, allusion au projet TETRIS qui n'est pas encore décidé. Il nous rend attentifs au PRU. Il est important que la population soit consciente qu'en cas de crise, surtout avec les événements que nous vivons en Europe actuellement, il y a toujours un point de ralliement communal, qui se trouve dans la salle des sociétés. Il est dûment mentionné, en cas d'utilisation et c'est un point qui est là, pour communiquer. Il y aurait des canaux particuliers reliés à la police et aux ambulances. Ces canaux peuvent être utilisés en cas d'urgence, lorsque les téléphones fixes et portables ne fonctionnent plus. Il espère que nous n'aurons jamais à l'utiliser.

Pol : concernant la stratégie des implantations des "roms", si nous voyons des caravanes, il faut réagir très vite et l'avertir. Il y a une stratégie qui est établie par le Canton, tout est fait afin de ne pas les avoir pendant une longue durée.

Lors d'une discussion avec la police, il a été constaté qu'il y a de plus en plus d'accidents liés à la consommation d'alcool.

Quant aux vols par effraction, il y a une recrudescence de vols dans les véhicules. Il nous rend attentifs à cela afin de ne pas laisser le PC bien en évidence sur le siège.

SDIS : il y a eu un premier bilan avec VIDIS, il en rappelle l'accord. Sur le rapport, il rappelle que nous sommes les seuls du district à avoir accepté cet accord avec Lausanne, il n'y a que des retombées positives de part et d'autre. Nous-même, nous allons donner des coups de main à Lausanne, ce qui donne à nos volontaires, la capacité de découvrir des trucs du métier que des professionnels ont et qu'eux n'ont pas encore acquis.

#### **M. Nicola Cassetta :**

EIEVMV : le réservoir d'eau potable à Mex est en train d'être refait. Il a été découvert des surprises au niveau de la chape. Un treillis pas prévu et une couche de béton qui devait faire 17 centimètres mais pas dans la matière prévue. Il annonce qu'il y aura 1 à 2 mois de retard dans les travaux.

M. Vincenzo Camuglia n'a pas de communication.

M. Georges Cherix présente Mme Sylvie Faessler, boursière, pour le préavis 9/2024 et M. Benoît Biéler directeur du SDOL pour le préavis 11/2024. Ces personnes seront libérées et ne resteront pas toute la soirée.

### **3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Pour l'ARSOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Igor Kortchnoï lit le rapport annexé.

Pour la PolQuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

### **4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

Lors de la séance du Conseil du 27 juin, Mme Riche a demandé au Bureau du Conseil d'étudier la possibilité, pour la COGEFI, de noter les heures effectuées en non présentiel pour les préavis budget et comptes ceci pour la lecture de ces derniers avant réunion avec les autres membres de la COGEFI. 5 membres du Bureau du Conseil se sont réunis le 3 septembre mais n'ont pas été unanimes sur la décision finale. Le Bureau du Conseil s'est à nouveau réuni le 30 octobre pour réfléchir à cette demande. Pour des raisons d'équité envers les autres membres du Conseil et notamment ceux qui font partie de conseils intercommunaux et qui doivent également étudier des budgets et des comptes préalablement à leur séance, le Bureau a décidé de ne pas entrer en matière concernant les heures payées en non présentiel.

Nous avons eu cette fois de la difficulté à trouver des membres disponibles pour travailler dans les commissions. Mme Anita Cochard a dû téléphoner à plusieurs reprises car souvent les conseillers l'ont informée qu'ils n'étaient pas disponibles et qu'ils avaient un agenda très chargé en fin d'année. Mme la Présidente comprend bien cela car nous avons tous un agenda très chargé mais elle tient tout de même à nous rappeler que lors de l'assermentation nous nous engageons pour une implication à la vie politique qui est essentielle pour faire avancer les projets communaux. En devenant membre du Conseil nous avons des droits mais aussi des devoirs.

Nous avons pu constater que l'envoi des documents pour cette séance a généré énormément de copies et l'utilisation de beaucoup de papier. Le bureau de l'Administration communale lui a transmis un petit calcul : il a fallu 81 feuilles A4 par personne ce qui représente 4050 feuilles A4 et 7600 copies. Pour

nous faire une idée un peu plus précise, on peut voir sur la table les paquets de papier qui ont été utilisés pour l'envoi des documents. C'est pourquoi, par souci d'écologie et pour éviter au maximum le gaspillage, nous recevrons avec les documents pour la prochaine séance, un formulaire à remplir et à retourner à Mme Anita Cochard par courriel, courrier ou lors de la prochaine séance, pour faire le choix de recevoir les documents en version électronique ou en version papier.

## **5. ORDRE DU JOUR**

M. George Cherix demande de passer au point 8 le point 11 afin de pouvoir libérer M. Benoît Biéler. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

## **6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 septembre 2024**

Le PV est accepté à l'unanimité.

## **7. ASSERMENTATIONS**

Mme Marielle Bartolucci – Présidente, procède à l'assermentation de M. Raffaelo Dolci. L'Assemblée applaudit.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 61 membres à ce jour.

## **8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2024 RELATIF À L'ADOPTION DU PLAN D'AFFECTATION (PA) CROIX DU PÉAGE PORTANT SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE VILLARS-SAINTE-CROIX.**

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix demande la lecture des rapports.

M. Federico Angiolini donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/2024. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Vreni Boss demande si la Municipalité connaît le ~~nom~~ nombre des entreprises qui ne seraient pas d'accord avec ces modifications.

M. Georges Cherix répond par la négative. Il précise que c'est les entreprises qui ont demandé les modifications qui ont donné lieu à ce nouveau plan de zones.

M. Marc Furrer revient sur la densité du trafic entre la Croix du Péage et l'autre carrefour, il demande quelle sera l'augmentation du trafic. Il demande également, s'il ne devrait pas y avoir une discussion avec le Canton quant à la mobilité douce ou la réduction de la vitesse.

M. Georges Cherix répond que c'est le Canton qui a demandé à Transitec de faire l'étude de l'augmentation de cette densification. Le résultat a été accepté par le Canton. Il ne se rappelle pas de combien.

M. Benoît Biéler prend la parole. Avec le projet du tram, qui va réorganiser toute la circulation dans ce secteur, il tenait déjà compte qu'il y avait un projet de densification. Les deux projets sont bien coordonnés. Dans le giratoire il y aura un bypass qui permettra à certains mouvements d'éviter le giratoire afin d'augmenter la capacité dudit giratoire. Cela avait déjà été planifié en 2017 et pensé ensemble que le tracé supplémentaire puisse être accepté dans le système routier.

M. Marc Furrer est intéressé aux horaires du bus 32 qui est régulièrement coincé dans les embouteillages.

M. Benoît Biéler annonce qu'il y a une voie de bus prévue.

M. Marc Furrer constate qu'il y a beaucoup de courses de vitesse sur ce tronçon.

M. André Favez évoque le tram qui va arriver à la Croix-de-Plan, où il y aurait la possibilité de faire un pont, avec tout le « chenit » qu'il y a, à certaines heures, si l'on ajoute encore des vélos. Il demande une explication sur la pensée de ce projet.

M. Georges Cherix rappelle que nous parlons de la Zone Industrielle de Villars-Sainte-Croix. Ce n'est pas cette zone qui va donner plus de trafic. Le problème du tram a été réglé par Transitec et d'autres sociétés. Lorsqu'il y aura le tram, la circulation devra être beaucoup plus fluide. A voir lorsque le tram sera là. Il précise encore que la route va être rélargie et des travaux sont prévus sur la route de Sullens.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la discussion pour passer au vote.

**Vote :**

1. d'adopter le plan d'affectation (Croix-du-Péage) et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique 25 mai au 24 juin 2024,
2. d'adopter la modification, mentionnée du chapitre 8 du présent préavis, apportée au Règlement du plan d'affectation "Croix-du-Péage",
3. d'approuver les propositions de réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan d'affectation "Croix-du-Péage" et de lever les oppositions,
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier "Croix-du-Péage".

Le préavis municipal N° 11/2024 est accepté moins 3 abstentions.

M. Georges Cherix remercie le Conseil général pour son vote et libère M. Benoît Biéler qui assiste la Municipalité sur ce projet.

**9. PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2024 RELATIF AU BUDGET 2025.**

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix demande la lecture des rapports.

M. Michel Artar donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 9/2024, budget EIEVMV 2025. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Michel Artar donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 9/2024, budget 2025. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Christian Baur demande quant au compte 110.301, traitement du personnel, adaptation des salaires à quel taux ?

M. Georges Cherix répond à 0.7% alors qu'il était prévu 2% dans le budget.

M. Christian Baur demande quant au compte 150.352, à combien se monte notre participation au déficit du centre sportif ?

M. Georges Cherix répond à quelques CHF 14'900.00.

M. Christian Baur demande si nous allons prendre des mesures pour réduire ce déficit.

M. Georges Cherix répond que nous avons signé un contrat il y a à peu près 7 ans, avec Lausanne-Région et la patinoire, et nous sommes partie prenante pour le déficit qui nous coûte aujourd'hui. Il est calculé en fonction de la population, du transport public et de la distance entre la patinoire et ici.

M. Christian Baur dit que demain, il sera annoncé CHF 16'000.00 puis CHF 20'000.00.

M. Georges Cherix répond que le contrat porte sur 10 ans jusqu'en 2033 et que ce sera CHF 14'000.00 en fonction de la population et des kilomètres parcourus par les bus.

Mme Sylvie Faessler intervient pour annoncer que le compte a été splitté, que c'est CHF 15'488.00 dont CHF 800.00 pour le stand de tir et CHF 15'488.00 14'688.00 pour le centre sportif.

M. Christian Baur demande quant au compte 440.314, mise en place d'une petite épicerie. Où se trouvera-t-elle ?

Mme Nicole Cattano répond que la mise à l'enquête n'a pas encore été faite. Les plans n'ont pas été reçus. Elle ne se trouvera probablement pas loin de chez My. La Municipalité a plusieurs solutions en vue et dès qu'elle aura choisi un endroit, elle reviendra vers le Conseil pour l'en informer.

M. Christian Baur demande le coût quant au mobilier urbain.

Mme Nicole Cattano répond que ce n'est pas encore défini, que c'est une idée afin d'aménager nos parcs communaux. La Municipalité a préféré mettre cela au budget plutôt que d'improviser cela par la suite.

M. Christian Baur demande quant aux comptes 451.311 et 314, barrières Eco Point, containers. Il demande où sera l'emplacement.

M. Nicola Cassetta répond qu'il est au chemin de l'Hôpital et les barrières seront mises lorsque l'Eco Point sera déplacé.

M. Silvio Lo Niglio demande, vu le retard dans les transports annoncé en début de séance, ce qu'il advient des CHF 125'000.00 prévus au budget.

M. Georges Cherix répond que nous ne les paierons pas et que nous aurons, au lieu de CHF 490'000.00, nous aurons CHF 403'000.00.

M. Silvio Lo Niglio demande s'il y aura automatiquement un report.

M. Georges Cherix répond par la négative. Un nouveau budget sera établi.

Mme Susanne Perrudet pose une question quant au site internet. Elle aimerait savoir qui le gère aujourd'hui et que va gérer le nouveau.

M. Georges Cherix répond qu'aujourd'hui, c'est M. Nutricato avec le système Ofisa qui est relativement complexe. La Municipalité va voir pour quelque chose de plus simple d'utilisation.

Mme Susanne Perrudet demande si la Municipalité a reçu des offres.

M. Georges Cherix répond que c'est en cours et qu'elles vont être demandées.

Une question est posée quant au compte 460.352, part aux frais d'exploitation de la STEP, il passe de CHF 85'000.00 au budget 2024 à CHF 133'000.00 en 2025. Pour quelles raisons ?

M. Nicola Cassetta répond qu'il y a des travaux prévus à la STEP afin d'être aux normes actuelles. Il pense que cette somme sera doublée à court terme. On subit.

M. Pascal Muller remercie Mme Sylvie Faessler pour la célérité des documents remis malgré les délais très courts.

Mme Vreni Boss fait mention qu'en page 9, il y a une augmentation importante pour BussiVillAje. Elle ne sait pas si c'est en lien avec le nombre d'enfants ou quelle en est la cause.

Mme Nicole Cattano répond que c'est en lien avec le nombre d'enfants mais surtout en lien avec les structures qui s'ouvrent. La dernière, c'est le parascolaire à Agora, le préscolaire le Quai des Pirouettes. En sachant que chaque structure est toujours déficitaire car les subventions des parents ne suffisent pas à couvrir les frais effectifs. Le réseau s'agrandit, donc nous payons plus malgré que Villars-Sainte-Croix ne compte que très peu d'enfants en plus.

Mme Vreni Boss demande quant au compte 110.305.1, nouveaux frais d'assurance maladie, elle s'en interroge.

Mme Nicole Cattano répond qu'auparavant, l'assurance accidents et maladie étaient dans le même compte 110.305, qui était à CHF 34'420.00 au budget 2024. Il faut donc additionner l'assurance accidents de CHF 14'202.00 et l'assurance maladie qui est à CHF 22'050.00. Elle ajoute qu'il y a eu une grosse augmentation des primes d'assurance maladie.

Mme Jacqueline Pernet mentionne que le budget étant déficitaire pour l'année prochaine, elle demande si la Municipalité a envisagé, ou va envisager une hausse du point d'impôt.

M. Georges Cherix répond qu'en principe il est fixé jusqu'en 2026 mais que tout va dépendre de nos dépenses futures, sans garantie à ce jour. Cependant, la Municipalité a décidé d'aller jusqu'en 2026 en espérant ne pas avoir à demander avant.

M. Nicola Cassetta ajoute que les 3 derniers budgets étaient déficitaires mais que les comptes se sont terminés en positif.

M. Georges Cherix ajoute à son tour, que beaucoup étaient négatifs et qu'ils se sont terminés en positif. Il trouve que c'est excessivement difficile de gérer, quand tout à coup, il y a une grosse rentrée d'impôts. La Municipalité est confiante.

Mme Susanne Perrudet demande quelles sont les prévisions des comptes 2024.  
M. Georges Cherix répond que ce n'est pas connu à ce jour.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la discussion pour passer au vote.

**Vote :**

D'adopter le budget pour l'année 2025 avec un déficit de CHF 493'114.00 tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis municipal N°9/2023 est accepté tel que présenté moins 1 abstention.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée pour sa confiance accordée et il remercie également Mme Sylvie Faessler pour son travail et la libère.

**10. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2024 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 592'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ENTRE LES CARREFOURS LES CHÈNES/SANSY ET SANSY/ROUTE DE SULLENS, EN BORDURE DU CHEMIN DE LA VIGNETTAZ ET DANS L'IMPASSE DE LA FORNACHE AINSI QUE LA POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE BOUCLAGE.**

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Nicola Cassetta demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'assemblée d'accepter le préavis présenté.

Mme Vreni Boss, rapporteuse de la commission ad hoc, lit le rapport de cette dernière qui propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

**Vote :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 592'000.00 pour le remplacement de conduites d'eau potable entre les carrefours les Chênes/Sansy et Sansy/route de Sullens, en bordure du chemin de la Vignettaz et dans l'impasse de la Fornache ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de bouclage,
2. de financer CHF 592'000.00 par la trésorerie courante,
3. de porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation,
4. le montant sera amorti par un amortissement budgétaire par le compte 810.331.

Le préavis municipal N° 5/2024 est accepté à l'unanimité.

M. Nicola Cassetta remercie l'assemblée pour son vote.

**11. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2024 RELATIF AU REGLEMENT SUR LA TAXE DE SEJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX.**

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

M. Constantin Emmanouil donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2024. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Vreni Boss, quant à l'article 14, affectation, se demande ce qu'il sera concrètement financé avec les taxes, car nous n'avons pas de manifestations touristiques. Elle demande, étant donné que ce n'est pas prévu à la dépense communale, qu'est-ce qu'il est prévu de faire avec ces taxes perçues ?

Mme Nicole Cattano répond qu'effectivement c'est un fond qui est affecté. La Municipalité imaginait que cela pourrait être pour l'entretien des places de jeux, des parcs et loisirs.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la discussion pour passer au vote.

**Vote :**

1. d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires,
2. de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur, en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve de son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Le préavis municipal N° 10/2024 est accepté moins 2 abstentions.

**12. PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2024 RELATIF à LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE 2025-2028 ENTRE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX ET LA FONDATION DU TKM – THEATRE KLEBERT-MELEAU**

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Nicola Cassetta demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 8/2024. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

**Vote :**

- D'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Tkm, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028.
- Que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières.

Le préavis municipal N°8/2024 est accepté moins 2 abstentions.

**13. REONSE AU POSTULAT DE M. PASCAL MULLER & CONSORTS**

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Frédéric Strittmatter demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï, seul membre de la commission présent, donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Muller & consorts. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Eric Jan demande ce que veut dire prendre acte. Il demande si nous devons être d'accord ou reconnaître la réalité de ce rapport.

Mme la Présidente répond que c'est reconnaître la réalité de ce rapport.

M. André Favez, quant aux places de parc qui sont en épis en venant depuis l'ouest, il pense qu'elles devront être modifiées.

M. Frédéric Strittmatter répond qu'elles le seront.

M. Pascal Muller remercie la Municipalité d'avoir été dans le sens du bon chemin. Il a une remarque concernant les places de parc, elles sont à l'envers du futur bon sens. Selon le rapport, il est noté qu'il y a 7 places de parc alors qu'il y en a 6 et 1 place de dépôse pour le bus marquée par une croix au sol. Aujourd'hui, il y a 2 ou 3 bus qui circulent, le 3<sup>ème</sup> vient les mardis, jeudis et vendredis. Pour eux, c'est pratique de pouvoir se mettre le long et ils peuvent se croiser. Il proposerait que, vu que le marquage doit être refait, de remettre tout cela en conformité.

M. Frédéric Strittmatter répond que la Municipalité va tenir compte de cette remarque. Il ajoute qu'il a demandé l'aide de la police et il va être organisé lors du 1<sup>er</sup> semestre, un cours où les enfants seront les acteurs pour les parents, afin de montrer les informations qu'ils reçoivent de la police. Il y aura plusieurs participants, dont la police et d'autres partenaires. La Municipalité va essayer de faire quelque chose pour l'ensemble de la population à ce sujet dans le but de la prévention et de la sécurité. Concernant l'histoire du 20 km/heure, c'est le Canton qui décide. Il a essayé de la demander. Le Canton dit que c'est lors d'une zone de rencontre, c'est-à-dire, lorsqu'il y a un commerce à droite et un à gauche que cela peut-être fait. M. Strittmatter cite l'exemple de Bussigny.

M. Michel Artar, étant donné qu'il ne peut rien être fait sur cette zone de 20 km/heure, étant donné que c'est le Canton qui définit cette règle, il est surpris, car en face il y a un terrain de jeux où les ballons peuvent arriver sur la route. Il rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il a vu une voiture s'arrêter sur le passage piétons pour déposer un enfant.

M. Frédéric Strittmatter est conscient de cela. Nous avons notre policier municipal, le caporal Jan, qu'il sollicite le plus souvent possible, afin d'éviter ce genre de scénario. Le caporal Jan a pris des mesures et il sévit. Concernant la zone 20 km/heure, il a pris l'exemple de la route et du terrain de sports mais il a reçu une fin de non-recevoir.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la discussion pour passer au vote.

#### **Vote :**

Acceptez-vous de prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de M. Pascal Muller et Consorts du 18 mars 2024 ?

Le Conseil général prend acte du rapport moins 2 abstentions.

#### **14. POSTULATS, MOTIONS, INTERPELLATIONS**

Aucun n'est formulé.

#### **15. DIVERS**

M. Igor Kortchnoï signale, sur le lampadaire qui se trouve au croisement des Abreuvoirs et des Chênes, et cette semaine c'est la 3<sup>ème</sup> fois, que le panneau qui recouvre les commandes, est soit détaché ou enlevé. Il demande s'il y a un moyen de le fixer afin d'éviter le court-circuit.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela a déjà été demandé.

M. Constantin Emmanouil annonce qu'à la Vue des Alpes, juste au coin, il y a un seul lampadaire. Il fait nuit noire dès que le soleil se couche.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il va voir.

Dans l'assemblée, plusieurs personnes disent qu'il s'agit d'un chemin privé.

M. Michel Artar revient sur le tout-ménage annoncé pour l'achat de containers. Il demande si cela est toujours actuel ?

M. Nicola Casetta répond que c'est toujours actuel mais qu'il y a une forte hausse des prix qui intervient en ce moment. Il a reçu 4 offres qui se sont annulées et la Municipalité attend les 4 offres définitives afin de faire une offre à la population. Il pense que cela se fera courant janvier.

Mme Mélanie Keuffer-dit-Barrelet demande s'il est possible que les déchets compostables soient enlevés jusqu'à fin novembre ?

M. Nicola Casetta répond que le prochain RECYCLO sera de forme différente. Il sera ajouté fin novembre et il sera ajouté le début de l'année.

M. Silvio Lo Niglio demande, quant aux lampadaires installés entre les chemins Vignettaz et Fornache, s'il serait possible de les surélever, car en arrivant dans la montée, de nuit, il y a un mur de lumière et il a du mal à voir derrière ?

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il faut aller voir sur place ce qui peut être fait.

Mme Nicole Cattano nous prie de l'excuser pour son arrivée tardive à la séance, elle était prise par d'autres obligations. Elle demande à pouvoir communiquer les informations concernant ses dicastères dans les divers.

Mme la Présidente accepte.

Mme Nicole Cattano :

Enfance : elle annonce qu'il n'y a toujours pas de maman de jour à Villars-Sainte-Croix. Elle fait appel à nous. Un appel à candidature sera fait dans un prochain Cancoir'infos. Elle nous informe que lors de l'assemblée générale du réseau BussiVillAje, il a été décidé que le tarif pour le préscolaire journalier passerait de CHF 115.00 à CHF 128.00 par jour.

ARASOL : au sujet du projet Clic ensemble, le Canton a accepté de subventionner ce projet encore quelques mois. Il y a un projet pilote à la Migros de Romanel. Ce projet s'étend à la Migros de Crissier, à partir du mois de janvier, tous les 15 jours, au restaurant, il y aura des représentants de Clic ensemble.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 21h29. Elle remercie l'assemblée pour tout le travail accompli cette année 2024 et elle nous souhaite une belle et heureuse année 2025. L'assemblée applaudit.

M. Georges Cherix invite l'assemblée à une verrée.

La Présidente



Marielle Bartolucci

La Secrétaire



Anita Cochard

